

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Ventelay dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Marcel VERGEZ, Maire.

Étaient présents : VERGEZ Marcel, LEBOURCQ Joël, PETITFRERE Philippe, BOQUET Michèle, EUGENE Anne, EUGENE Dominique, GRAUX Benjamin, SMETT Jacki, TELLIER Frédéric, TURLIN Gérard

Était excusé : Monsieur CHEVAILLIER Guillaume

Monsieur Gérard TURLIN a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 14 décembre 2020, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

II – COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS ET COMMISSIONS

- Médiathèque de Courlandon : Création d'une ouverture côté rue avec un accès handicap afin de séparer l'entrée de la médiathèque avec l'école. Réfection de l'intérieur.
- Réunion avec les ressources : La centrale d'achat. 60 marchés (prix intéressants) environs avec le Grand Reims. Les communes adhérentes à cette centrale d'achat n'ont aucune obligation, peuvent faire leur achat où elles veulent.
- Syndicat des transports scolaires : le syndicat va être dissous, cette compétence sera gérée par la communauté urbaine du Grand Reims Dans un premier temps le 31 août pour la gestion des transports et dans un deuxième temps, le 31 décembre pour la comptabilité.
- L'éclairage public : Définir une politique globale sur l'éclairage public pour :
 - Réduire l'impact environnemental de l'éclairage public
 - Maîtriser les dépenses et réduire les consommations
 - Lutter contre la pollution nocturne
- Fibre : prise de contact avec la Société Losange.
Normalement commencement des travaux, début mars

III – OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ACHAT D'UN ONDULEUR ET LE CONTRAT JVS (LOGICIELS INFORMATIQUES)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexé à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 31 mars, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),
Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021 dans la limite de 36 816 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissements inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16)

- **DEPENSES PREVISIBLES**

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
20	2051	17	Logiciels informatiques	2 000,00
21	2183	17	Onduleur	250,00
TOTAL				2 250,00 €

IV- OUVERTURE DE CREDITS AU COMPTE 6713 (don pour la commune de Fontan)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexé à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
Considérant la nécessité d'engager la présente dépense en fonctionnement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE :

- D'autoriser le maire à ouvrir les crédits au comptes 6713 et mandater les dépenses de fonctionnement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021

- **DEPENSES PREVISIBLES**

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
67	6713		Don à la commune de Fontan	500,00
TOTAL				500,00 €

V – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Présentation du site internet : ventelay.fr
- 2) Courrier du Souvenir Français : association qui s'occupe des tombes des soldats. Mr Vergez a rendez-vous avec deux responsables.
- 3) Monsieur le maire fait lecture du compte-rendu financier de l'ADMR
- 4) Le compte de gestion sera disponible début mars
- 5) Courrier de la mission locale et de la Vilannelle pour une demande de subvention
- 6) Une réflexion est faite concernant l'achat éventuel d'un brûleur thermique
- 7) La commission des finances se réunira le jeudi 25 février 2021 à 19h30
- 8) Samedi 6 mars à 8h30 : remplir les gabions effectués par l'ensemble des conseillers

N'ayant plus de questions à traiter, la séance est levée à 21h06

Mme Michèle BOQUET	
Mr Guillaume CHEVAILLIER	
Mme Anne EUGENE	
Monsieur Dominique EUGENE	
Monsieur Benjamin GRAUX	
Mr Joël LEBOURCQ	
Mr Philippe PETITFRERE	
Mr Jacki SMETT	
Mr Frédéric TELLIER	
Mr Gérard TURLIN	
Mr Marcel VERGEZ	